

Rarement, c'était par un pur dévouement, par un zèle désintéressé, qu'on élevait des monuments en l'honneur des empereurs ou des grands personnages, qu'on vouait aux dieux des autels pour leur conservation, pour leur santé, pour leur retour, pour le succès de leurs entreprises. On ne faisait en cela que travailler à sa propre fortune ; on semait de la flatterie pour récolter de la faveur. Aussi les courtisans, particuliers, corporations ou cités, qui employaient ce moyen, se gardaient-ils bien d'oublier ce qui était le plus essentiel, c'est-à-dire, de consigner dans le texte des inscriptions leurs noms et leurs qualités. Remarquable exemple d'abnégation, l'inscription d'Albigny laisse ignorer quel personnage, quel corps ou quel peuple avait en la faisant, témoigné de son dévouement au parti d'Albin.

C'est encore un fait certain que dès que quelqu'un était déclaré ennemi public, on ne manquait pas de renverser aussitôt ses statues et de rayer ses noms de tous les monuments publics et particuliers. Séjan sous Tibère, Scribonien sous Claude, Plautien sous Sévère, Eutrope sous Arcadius en sont des exemples. Plusieurs inscriptions, notamment une du Musée de Lyon, où se voient les traces de la radiation dont il s'agit, font foi qu'Albin lui-même n'a pas échappé à ce genre de proscription. Par quel miracle de tolérance inusitée, Septime Sévère, si vindicatif après sa victoire, aurait-il laissé subsister un monument à la glorification de son ennemi et personnellement injurieux pour lui-même ?

En vérité, l'auteur de la dissertation a dépensé trop d'encre et de recherches pour une mauvaise cause. C'est un peu présomptueusement, selon nous, qu'il s'empresse de s'attribuer le gain de la discussion. Il termine sa brochure en invitant M. Léon Renier et M. de Boissieu, à reconnaître qu'ils se sont trompés et à retracter la condamnation qu'ils ont portée contre la tablette d'Albigny, et il vous prie,